

# Conseil d'Administration

Séance du **3 juin 2025**

## COMPTE-RENDU

1. Informations de la Présidente
2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 11 mars 2025

### **Enjeux Stratégiques**

3. Code de conduite de l'acheteur public
4. SATT et politique de site (informations et échanges)
5. Plan d'action CoARA (informations et échanges)
6. Réforme de la formation des enseignants (informations et échanges)

### **Vie Institutionnelle**

7. Modification du règlement intérieur du collégium technologie
8. Modification des statuts de l'ENSG (Ecole Nationale Supérieure de Géologie)
9. Modification des statuts de L'UFR SHS Nancy (Sciences Humaines et Sociale – Nancy)
10. Modification des statuts de l'URF LANSAD (LANGues pour Spécialistes d'Autres Disciplines)
11. Modification des Statuts de l'UR INTERPSY
12. Désignation des représentants des usagers au Bureau du CA – (3 représentants)
13. Désignation des représentants des usagers à la commission « moyens » – (1 titulaire et 1 suppléant par liste)
14. Désignation des représentants des usagers à la commission « *facilitation du fonctionnement interne de l'établissement* » – (1 titulaire et 1 suppléant par liste)
15. Désignation d'un représentant des usagers au comité SDVE (Schéma directeur de la vie étudiante) – (1 représentant)
16. Désignation d'un représentant des usagers au comité CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) – (1 représentant)
17. Désignation des représentants des usagers au comité FSDIE (Fonds de solidarité et développement des initiatives étudiantes) – (1 titulaire et 1 suppléant)

### **Formation & Insertion Professionnelle**

18. Prolongation des modalités d'exonération des droits d'inscription différenciés (DIEEC) rentrée 2025 et Ultérieures
19. Cadre des dépenses liées aux recette des DIEEC
20. Demande de modification d'intitulé du DU « Éthique des affaires et protection des intérêts » en DU « Compliance et gestion du risque pénal économique et financier »
21. Demande de modification d'intitulé du DU « Médiation et autres modes alternatifs de règlement des différends » en DU « Médiation et autres MARD »
22. Demande de modification d'intitulé du DU « Conseil et Education Sexuelle (CES) » en DU « Conseil et Education à la Vie Affective et Sexuelle (CEVAS) »

23. Demande d'ouverture en apprentissage – rentrée 2025
24. Modèles de conventions VAE

### **Affaires Financières & Comptables**

25. Versement du prix littéraire « Frontières – LEONORA MIANO » pour l'édition 2025

### **Recherche & Valorisation**

26. Répartition des contrats doctoraux LPR et handicap 2025

### **Étaient présents à l'ouverture de la séance :**

Mme BOULANGER Hélène, Présidente  
M. JOUZEAU Jean-Yves, M. MARTRETTTE Jean-Marc, M. GARET Olivier, M. DIOU Camille, M. METZGER Jean-Luc, Mme RABAN Catherine, Mme SINIGAGLIA-AMADIO Sabrina, M. GREENWOOD James, M. GNAEDINGER Eric, M. SCHMITT Christophe, M SOULEY ALI Harouna, M. MARY Gérard, M. GROS DIDIER François, Mme DENOOZ Laurence, Mme ABDELMOULA Farah, M. POIFOULOT Ethan, Mme LEJAL Célia

### **Membres représentés par procuration :**

M. VANNESTE Arnaud donne procuration à M. JOUZEAU Jean-Yves.  
Mme CREUSOT Nicole donne procuration à Mme BOULANGER Hélène.  
Mme LE FLOCH Vasilica donne procuration à M. MARTRETTTE Jean-Marc.  
M. LEYMARIE Stéphane donne procuration à M. SOULEY ALI Harouna.  
M. DUSSOUBS Bernard donne procuration à M. GNAEDINGER Eric  
Mme MOINARD Patricia donne procuration à SCHMITT Christophe.

### **Membres absents :**

Mme DORIAT-DUBAN Myriam, M. DOGNIN Paul, Mme FRANCOIS Isabelle, Mme MORBE Muriel, Mme PEREZ Sylvie, M. TORRIS Jean-Paul, M. SCIAMANNA Marc,

### **Invités**

M. Le Recteur de région académique ou son représentant

Mme La Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique GRAND EST ou son représentant

M. OGET Nicolas, Vice-président du Conseil de la Formation

M. DEGOTT Pierre, Vice-président du Conseil de la Vie Universitaire

M. DIOU Camille, Vice-président en charge du Pilotage, des finances et du sénat Académique

M. LEYMARIE Stéphane, Vice-président en charge de la Stratégie territoriale et de la vie institutionnelle

Mme RAULT Valérie, Vice-présidente en charge de l'Accompagnement au Développement de la Pédagogie

M. GUERY Loris, Vice-président en charge du Développement de l'Alternance et de la Formation Tout au Long de la Vie

Mme NOUVEL Cécile, Vice-présidente en charge de la stratégie internationale de l'Université de Lorraine

M. LEMOINE Fabrice, Vice-président adjoint en charge de la stratégie Europe

M. BOUGDIRA Jamal, Vice-président en charge de la valorisation  
M. COURSODON Damien, Agent Comptable  
M. MALNOURY Vincent, Directeur Général des Services  
M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel, Directeur Général des Services Adjoint « Infrastructures et Moyens » par intérim, Directeur Général des services adjoint relations humaines et sociales, prévention et conditions de travail  
Mme DAMOUR Florence, Déléguée générale RSU et conseillère de la Présidente pour RSU  
M. DINE David, Directeur de la Communication  
Mme HINSBERGER Frédérique, Responsable du Contrôle Interne  
M. BRAUN Eric, Directeur des Achats et des Marchés Publics  
Mme GAUCHER Caroline, Chargée de mission des Ressources Humaines  
M. COUVAL Romain, Sous-directeur des Affaires Juridiques  
Mme CECCHI Sandrine, Chargée du Conseil d'Administration et du Sénat académique  
Mme GERWIG Amélie, Chargée des Relations Sociales

Nombre de membres en exercice : 31. Quorum : 16  
Nombre de membres présents en début de séance : 17  
Nombre de membres représentés : 6

À 9h13, la Présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

## **1. Information de la Présidente**

Damien COURSODON se présente comme le nouvel agent comptable arrivé le 2 mai 2025 à Nancy. Précédemment en poste à l'Observatoire de Paris comme agent comptable, il est issu d'une filière fiscale, avec une expérience dans le secteur privé et un passage à la Cour des comptes. L'agence comptable est, selon lui, très bien organisée par son prédécesseur et l'équipe en place de grande qualité. Son principal défi consistera à maintenir le niveau de service existant, tout en conduisant des projets de modernisation et de réorganisation qui l'occuperont pleinement.

La Présidente évoque plusieurs événements marquants du printemps 2025.

À l'occasion de la Review Week Eureca-Pro, les présidents des établissements membres ont signé une lettre d'intention pour constituer une entité juridique sous forme d'association de droit belge, étape encouragée par la Commission européenne. Cette évolution témoigne d'une maturité croissante dans la collaboration entre institutions aux cultures diverses, permettant désormais d'envisager des projets concrets en formation, recherche et innovation. Le 20 mai 2025, l'Université était présente au salon 360 Grand-Est à Strasbourg, événement organisé par la région. Cette participation s'est matérialisée par un stand commun sous la marque NIS (marque du site Lorraine), première sortie publique de cette identité, avec des démonstrateurs permettant aux visiteurs de découvrir les activités de recherche et de rencontrer ingénieurs et chercheurs. L'événement a également été l'occasion du lancement officiel d'ENACT, cluster d'intelligence artificielle soutenu par France 2030, porté par l'Université de Lorraine en collaboration avec l'Université de Strasbourg. Ce projet représente une opportunité de positionnement à l'échelle européenne dans le domaine de l'intelligence artificielle, notamment dans l'espace transfrontalier franco-allemand. Malgré certains aspects perfectibles dans la phase initiale du programme, une volonté d'amélioration et d'adaptation est présente. Cette coopération s'inscrit dans la stratégie de la région Grand-Est de renforcer ses liens avec les universités, qui devrait se concrétiser par la signature d'une convention cadre puis de conventions d'application, mettant l'accent sur la stratégie territoriale et l'adaptation des établissements à leur environnement. Au niveau national, la situation n'apporte ni bonnes ni mauvaises nouvelles particulières.

La période à date est marquée par de nombreuses initiatives politiques simultanées. L'interministériel fonctionne activement depuis mars-avril, générant de multiples initiatives gouvernementales auxquelles s'ajoutent celles du Sénat et de l'Assemblée nationale. Ce paysage politique saturé produit quotidiennement de nouveaux sujets, parfois traités parallèlement par différentes instances. Cette situation complexifie le suivi et la réactivité sur l'ensemble des questions. Paradoxalement, malgré les demandes de simplification du travail dans l'enseignement supérieur et la recherche, les enquêtes et sollicitations diverses n'ont jamais été aussi nombreuses ces dernières semaines, émanant de toutes les instances comme la Cour des comptes ou l'inspection générale.

Concernant la préparation du projet de loi de finances 2026, peu d'informations sont disponibles. Hormis l'annonce du Premier ministre sur la réduction des finances publiques de 40 milliards d'euros pour juguler la dette, les modalités concrètes de ces économies restent inconnues. L'aspect positif réside dans l'engagement du Président de la République à maintenir les marges de la LPR. Néanmoins, des inquiétudes persistent notamment sur les mesures salariales de 2023-2024 non entièrement compensées et l'inflation importante à absorber. En effet, l'inflation cumulée depuis la création de l'Université de Lorraine est considérable alors que la dotation de fonctionnement régresse même en valeur absolue.

Bien que la revoyure de la LPR soit engagée, les conférences budgétaires s'organisent encore sans visibilité claire. Le calendrier risque d'être aussi perturbé que l'année précédente, nécessitant d'anticiper malgré les incertitudes, car attendre décembre pour travailler sur le budget 2026 serait trop tardif.

Par ailleurs, le Rectorat a demandé de remonter le suivi des indicateurs et la réalisation du contrat d'objectifs de moyens de performance 2024-2026. Les données sont en cours de collecte. Il est proposé d'aborder ce sujet au Conseil d'administration de rentrée plutôt qu'à celui de juillet dont l'ordre du jour sera déjà chargé.

Concernant l'enquête « *Bien-être au travail* » financée par ce contrat, le taux de participation atteint presque 43 %. Ce résultat est supérieur aux attentes mais révèle des disparités significatives entre catégories de personnel : participation très forte du personnel administratif et technique, moyenne chez les enseignants-chercheurs et très faible du côté des doctorants. Cette faible participation des doctorants, pourtant catégorie la plus précaire du dispositif universitaire, constitue un sujet d'analyse à approfondir.

Pour les prochaines séances, des solutions sont recherchées pour éviter la circulation d'un micro, la salle Ferrari n'étant pas disponible avant février-mars 2027 compte tenu du calendrier des travaux. Il reste possible d'utiliser une salle de conseil au deuxième étage, bien que l'espace y soit limité.

*La Présidente donne lecture des procurations.*

## **2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 11 mars 2025**

*Les membres du Conseil d'Administration approuvent le projet de compte rendu.*

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>20</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>3</b>

La Présidente annonce les enjeux stratégiques à l'ordre du jour.

## Enjeux Stratégiques

3. Code de conduite de l'acheteur public
4. SATT et politique de site ([Informations & échanges](#))
5. Plan d'action CoARA ([Informations & échanges](#))
6. Réforme de la formation des enseignants ([Informations & échanges](#))

### 3. Code de conduite de l'acheteur public

Frédérique HINSBERGER indique que ce point de contrôle interne vise à prévenir, détecter et traiter les conflits d'intérêts et les atteintes à la probité. Ce dispositif est le quatrième concernant les achats publics et la maîtrise des risques associés. La commande publique fait l'objet d'une attention particulière car elle est scrutée par les autorités de contrôle et représente un processus quotidien pour l'établissement. Depuis les discussions précédentes, un nouvel élément de contexte est apparu : la mission ministérielle de contrôle interne pour la maîtrise des risques engage un processus fédérateur entre établissements autour d'un dispositif commun de maîtrise des atteintes à la probité. Cette démarche s'accompagne d'une boîte à outils partagée à laquelle l'établissement a déjà contribué à deux reprises. L'objectif consiste également à sensibiliser les personnels et à établir un plan de prévention des atteintes à la probité, actuellement en cours d'instruction à la DGFIP.

- Action inscrite au plan d'actions du contrôle interne financier 2024 et au plan d'actions 2025/2027 de maîtrise des risques achat : prévention et détection des risques de conflits d'intérêts et d'atteinte à la probité dans le cycle de l'achat public.

#### Poursuite de la constitution du corpus de contrôle interne sur l'obligation de probité : 4<sup>ème</sup> outil collectif

- L'achat public (ou la commande publique) :



Un processus très regardé où il n'y a qu'un pas entre infraction financière (responsabilité des gestionnaires publics) et infraction pénale.

+

Un processus que l'établissement met en œuvre au quotidien, essentiel à son fonctionnement.



- Un nouvel élément de contexte qui confirme la pertinence de la démarche de l'UL :



La Mission ministérielle de contrôle interne pour la maîtrise des risques (MCIMR) enclenche le 3 avril 2025 « Un cheminement vers un dispositif Probité structuré » comprenant :

- La co-construction d'une boîte à outils à partir du partage de documents ressources,
- L'acculturation de l'ensemble des personnels,
- Deux thèmes prioritaires : les conflits d'intérêts et les achats.

- Sources : guide de l'achat public édité par l'agence française anti-corruption (juin 2020)
- Objet : dans le cycle de l'achat, prévention, détection et traitement des conflits d'intérêts évitant à l'université comme à l'agent des situations qui leur seraient néfastes.
- Contenu : ensemble de bonnes pratiques mais aussi d'interdictions visant les pratiques et usages constitutifs d'atteintes à la probité ; logigramme synthétique.
- Approche utilisateur : relecture par le GT contrôle interne achat => 2 responsables administratives ou financières se sont prêtées au jeu.

Pilier de la gestion des risques de conflits d'intérêts et de ceux qui en découlent, le code de conduite de l'acheteur définit et illustre les différents types de **comportements à adopter et ceux à proscrire** en matière de commande publique. Il rappelle et regroupe les règles applicables.

Il délivre des repères et des conseils, notamment d'organisation et de programmation de l'achat.

Document déontologique de référence :

Outil de sécurisation / défensif ET outil en faveur d'un achat performant, qui **satisfait le besoin** dans les délais et sans surcoût.



CA – 3 juin 2025

Si vous vous prononcez en faveur du code de conduite de l'acheteur :

Campagne de communication



- Assurer une communication régulière et claire sur l'intérêt et le contenu du code de conduite (pour l'acheteur et pour l'établissement)



Opération de contrôle et amélioration continue

- Contrôle *a posteriori* au terme d'une année révolue (au moins) : code de conduite de l'acheteur connu et appliqué ? existence de situations à risque non repérées ?

Exemples d'indicateurs (AFA) :

- Suivi de la diffusion du code de conduite, des actions de communication et des formations associées ;
- Utilisation des outils existants, comme le dispositif d'alerte professionnelle ;
- Suivi de l'application des suites données aux manquements présumés et des sanctions prononcées, le cas échéant.



CA – 3 juin 2025

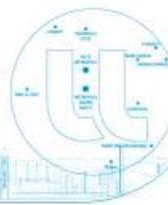
## • En résumé :

Le code de conduite de l'acheteur = le cadre de la relation acheteurs/fournisseurs et prestataires

Favoriser le développement d'une culture de la conformité, de l'éthique, de l'intégrité et de la probité, dont chacun peut se prévaloir dans sa relation professionnelle avec les tiers opérateurs économiques, fournisseurs et prestataires potentiels ou effectifs.

## • Avis du CSA du 20 mai 2025 : favorable à l'unanimité.

Merci de votre attention !



DAPEQ/FH

Eric BRAUN souligne l'importance du processus d'achat qui génère de nombreux risques en matière d'atteintes à la probité. L'université réalise environ 110 millions d'euros d'achats par an, avec 37 000 bons de commande. Les risques sont d'autant plus significatifs que tout personnel de l'établissement, soit 7 300 personnes, peut potentiellement intervenir dans ce processus. Le code de conduite s'inspire directement du code de l'achat public édité par l'Agence Française Anticorruption (AFA). Son objectif principal est de prévenir et traiter tout comportement préjudiciable pour l'établissement et ses personnels.

Au cours des cinq dernières années, environ douze cas problématiques ont été identifiés, soit deux à trois cas annuellement. Ces situations concernent principalement deux types d'infractions : le favoritisme, consistant à octroyer des avantages injustifiés à une entreprise (absence de mise en concurrence, divulgation d'informations privilégiées, cahier des charges ciblant un fournisseur spécifique), et la prise illégale d'intérêts, impliquant un rôle décisionnel dans une contractualisation avec une société dans laquelle l'agent possède un intérêt personnel. Certains cas ne relèvent pas d'une intentionnalité frauduleuse mais résultent plutôt d'une méconnaissance des règles.

Le code propose non seulement des interdictions mais surtout des bonnes pratiques pour réaliser un achat conforme. Au niveau individuel, il s'agit de permettre à chaque agent de détecter rapidement les situations problématiques pour soit revenir à des conditions d'impartialité, soit se signaler et se déporter du processus d'achat en cas de conflit d'intérêts. Pour l'acte d'achat lui-même, les recommandations incluent l'anticipation, la bonne définition du besoin sans ciblage de matériel spécifique, l'établissement de critères objectifs et une approche collégiale pour croiser les points de vue.

Au niveau organisationnel, un travail a été mené début 2024 avec six composantes pour définir une organisation claire de l'achat, établissant précisément qui définit le besoin, contacte les entreprises, contrôle et décide. Cette approche utilisateur a bénéficié de la contribution de deux responsables administratifs. Le document final constituera une référence déontologique permettant d'engager diverses actions. Après approbation par le Conseil d'administration, une campagne de communication sera lancée avec des cafés de la déontologie, des ateliers achats, des articles dans la newsletter et des formations. Une évaluation de la connaissance et de l'application du code est prévue dans un délai d'un an, via une enquête auprès des composantes.

Frédérique HINSBERGER explique que ce code de conduite constitue à la fois le chapeau des actions déjà approuvées et l'aboutissement du dispositif documentaire de référence. Il servira également de cadre dans la

relation acheteur-fournisseur-prestataire, permettant à chaque agent de s'en prévaloir face à un tiers qui l'inciterait à adopter un comportement contraire à l'éthique.

*Le code de conduite est approuvé à l'unanimité.*

### Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

La Présidente explique que la corruption, bien que limitée en France, mène à une mauvaise utilisation des fonds publics, notamment dans le processus d'achat. Bien que l'urgence puisse inciter à déroger aux procédures, la concertation collective assure le maintien d'une posture conforme aux principes. Le soutien à ce code est donc total, au regard de son rôle dans la régulation, l'efficacité et l'impératif de probité. Il s'agit d'un appel à un engagement collectif en faveur d'un usage efficient et raisonné des deniers publics.

Olivier GARET renforce ce point en rappelant que l'argent de l'université provient du travail des contribuables. Leur utilisation efficiente constitue une obligation pour l'ensemble des personnels. Le code de conduite représente à ce titre un levier d'optimisation considérable pour les missions des responsables universitaires, et son apport doit être salué.

La Présidente reconnaît que la complexité de l'achat public peut être un frein. Cette réalité rend d'autant plus nécessaires une planification rigoureuse, l'anticipation des besoins via des marchés cadres, et un accompagnement des services pour simplifier les démarches. En l'absence de débat supplémentaire, le code de conduite de l'acheteur public est mis au vote et approuvé à l'unanimité. Une avance sur le calendrier et l'absence des intervenants suivants amènent à une proposition de réaménagement de l'ordre du jour.

## **4. SATT et politique de site (informations et échanges)**

Jamal BOUGDIRA explique que la SATT est un sujet ancien pour l'établissement. La structure fonctionne désormais très bien, avec une collaboration satisfaisante. La création des Pôles Universitaires d'Innovation (PUI) et le contexte budgétaire ont conduit le ministère à solliciter une évolution des structures de transfert. Le courrier ministériel du 3 avril 2025 indique une réduction budgétaire à 45 millions d'euros. Ces dotations seront désormais versées sous forme de subventions, ce qui prive la SATT des avantages fiscaux dont elle bénéficiait.

La Présidente clarifie que ces sommes arriveront désormais aux universités et non plus à la SATT.

Jamal BOUGDIRA précise que les subventions seront fléchées vers les pôles universitaires, notamment via le Fonds National de Valorisation (FNV).

L'attendu de cette commande ministérielle est de réfléchir à une structuration complète du parcours de transfert-valorisation au niveau du site, avec une organisation cohérente entre la gouvernance des pôles universitaires et celle de la SATT. Un autre objectif concerne la réduction des frais de structure, considérés comme élevés. Une note doit remonter pour le 15 juin 2025.

L'État laisse toute liberté aux établissements pour façonnner cette structuration, tout en visant l'émergence des technologies, l'impact socio-économique territorial et l'amélioration de la qualité de service, notamment par la réduction des délais de signature des contrats industriels ou de transfert. Les enjeux portent sur l'harmonisation équilibrée des pratiques, en préservant les spécificités locales et en trouvant le bon équilibre entre création de valeur et création de start-up. Ces deux injonctions parfois contradictoires - créer plus de start-up dans les PUI et plus de valeur dans les SATT - nécessitent une articulation réfléchie.

Le passage au mode de subvention réduit les moyens de la SATT. Pour le FNV, les conventions avec l'ANR sont déjà signées. Les financements seront calibrés selon plusieurs critères, tenant compte de l'évaluation du projet PUI et des rapports de 2025. L'articulation avec les agences nationales doit être mise en avant. Actuellement, une asymétrie existe entre les membres du pôle universitaire et ceux siégeant à la SATT, ce qui complique la cohérence stratégique.

La stratégie de financement des projets de maturation constitue un point important. La SATT sélectionne et finance les projets de façon presque autonome, sans réel alignement avec les priorités thématiques de l'établissement. L'objectif est de conserver les compétences actuelles de la SATT tout en mutualisant avec les services des établissements. Le modèle économique doit être revu et s'articulera autour des revenus des transferts, des collaborations industrielles et des financements d'État comme le FNV. Pour le site Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes, ce fonds est doté de 2,5 millions d'euros sur deux ans et demi. La reconduction des crédits fin 2026 dépendra des résultats du suivi. La structure couvre actuellement deux territoires, le Grand Est et la Bourgogne-Franche-Comté, avec plusieurs actionnaires comme l'Université de Lorraine, l'Université de Bourgogne, l'UTT, le CNRS, la BPI, la DREETS et l'INSERM.

La Présidente précise que BPI et la DREETS représentent la voix de l'État.

Jamal BOUGDIRA indique que les porteurs vont probablement évoluer, évoquant le retrait potentiel de BPI de l'actionnariat. Autour de la SATT se trouvent deux PUI, Polaris et BFC, qui seront les acteurs principaux.

La Présidente explique que Polaris est le pôle universitaire d'innovation lorrain, tandis que BFC représente la Bourgogne-Franche-Comté.

Jamal BOUGDIRA présente le bilan des activités. Concernant les déclarations d'invention, l'université représente environ 50 % depuis 2019. Pour les brevets, le nombre est moins important que celui du périmètre Bourgogne-Franche-Comté, ce qui s'explique par le fait que les collaborations avec des tiers sont gérées en interne à l'Université de Lorraine. Pour les projets de maturation, la SATT investit en moyenne 600 000 à 700 000 euros par an, dont près de 50 % sont fléchés sur les activités lorraines. Depuis 2014, 197 projets ont été financés pour 42 millions d'euros, dont 18 millions pour le site Lorraine. La Lorraine génère environ 5 millions d'euros de chiffre d'affaires licences, avec 1 million d'euros cumulés reversés aux établissements. La situation est équilibrée pour les start-ups.

Face à ce contexte, deux propositions d'évolution sont avancées. La première consiste à intégrer la SATT au PUI selon quatre scénarios possibles, allant de la fusion avec des services existants à la création d'une nouvelle filiale « Unis-transfers ». La seconde proposition vise à structurer la SATT selon une logique multisite avec deux pôles rattachés aux PUIs Polaris et BFC. Cette option permet de maintenir les activités existantes tout en préparant une transition. Des consultations ont révélé une préférence pour les scénarios 1, 4 et 5. Un échange avec la SATT a eu lieu concernant la gouvernance, l'objectif étant de donner aux établissements un véritable pouvoir décisionnel. La question du retour financier aux inventeurs sera intégrée dans la note stratégique. Une réduction des coûts de structure est envisagée, ainsi qu'un cloisonnement des comptes entre les deux territoires.

La Présidente présente l'état actuel du schéma de consultation. Elle précise que cette étape vise à recueillir les alertes des participants. Deux options principales sont retenues : évoluer vers le scénario 5 pour aligner les actions de la SATT avec chaque PUI, ou utiliser ce scénario comme une étape intermédiaire avant la création d'une filiale, cette dernière option nécessitant une étude approfondie des risques.

Jamal BOUGDIRA évoque les incertitudes sur l'avenir des PUIs au-delà de 2027. Il confirme l'objectif d'alignement et de cohérence entre les PUIs et la SATT. La vision proposée repose sur une régulation de la SATT autour de deux pôles, avec la possibilité d'évoluer vers une structure autonome pour le site lorrain à l'horizon 2028. La note stratégique prévoit une révision de la gouvernance pour permettre à des membres du PUI de devenir actionnaires. Les établissements doivent conserver un rôle stratégique sur les projets d'investissement.

Le modèle économique de la SATT doit devenir soutenable après l'épuisement des fonds FNV, en recherchant des ressources alternatives. La réduction des coûts de structure était déjà envisagée, avec une diminution prévue des surfaces de 20 à 25 %. Une rationalisation des ressources humaines est également prévue.

L'optimisation de la gestion du portefeuille de propriété intellectuelle est un enjeu majeur, ce poste représentant environ 1,2 million d'euros de dépenses. Plusieurs pistes sont envisagées, comme réduire le périmètre géographique des extensions de brevets, abandonner les brevets anciens sans exploitation ou céder gratuitement certains brevets à des PME. L'articulation locale-nationale doit être renforcée, tant entre les opérateurs de transfert qu'au niveau thématique.

La Présidente explique qu'il est essentiel de consulter le Conseil d'administration. Ce dernier a régulièrement interpellé sur les importants moyens investis par l'État et le transfert de décisions stratégiques vers un opérateur externe. L'occasion se présente de procéder différemment, mais il serait prémature d'envisager une sortie de la SATT sans en mesurer les effets. La seule certitude est la volonté de l'État de réduire les moyens. Une option médiane consiste à realigner le fonctionnement de la SATT sur la stratégie du pôle universitaire lorrain.

Olivier GARET souhaite savoir si le calendrier d'intégration des SATT dans les PUI est défini.

Jamal BOUGDIRA précise que la notion d'intégration a été abandonnée.

La Présidente clarifie que le propos manquait surtout de précision juridique. L'intégration d'une société anonyme dans un PUI dépourvu de personnalité juridique n'est pas envisageable d'un point de vue légal. L'idée exprimée par le ministre concernait plutôt un réalignement de l'action de la SATT sur la stratégie des pôles universitaires d'innovations, et non une intégration au sens juridique du terme.

Olivier GARET souhaite connaître la position des autres acteurs impliqués.

La Présidente indique qu'elle n'a pas encore contacté les présidences de Bourgogne-Franche-Comté. Des échanges ont lieu avec la SATT. La priorité est de définir les objectifs à l'échelle du site lorrain avant d'approcher les autres partenaires.

Jamal BOUGDIRA confirme que l'idée de réorganisation est partagée par le président de la SATT. Des discussions ont été engagées avec l'UTT pour les intégrer au périmètre du PUI Polaris.

La Présidente estime que l'intégration de l'UTT est cohérente. Elle préfère ne pas intervenir dans les problématiques internes à la Bourgogne-Franche-Comté.

Jamal BOUGDIRA explique que la situation en Bourgogne-Franche-Comté est compliquée. Les discussions se poursuivent avec la SATT, qui échange avec les autres parties. Un rendez-vous est prévu pour confronter les visions.

Jean-Yves JOUZEAU considère que la stratégie proposée est cohérente. Il s'interroge cependant sur la soutenabilité financière des SATT, rappelant qu'aucune en France n'a atteint l'autofinancement. Il questionne le réalisme de cet objectif et suggère de rationaliser les investissements. Sa préoccupation principale concerne la viabilité d'un modèle structurellement déficitaire.

La Présidente indique que les opérations de transfert n'ont pas vocation à atteindre l'équilibre financier, car elles relèvent du service public. L'objectif n'est pas l'équilibre financier mais d'adapter les services aux moyens disponibles en les utilisant de façon optimale.

Jamal BOUGDIRA fait preuve d'optimisme, estimant que l'équilibre financier pourrait être atteint à un horizon de quinze ans.

Jean-Yves JOUZEAU s'interroge sur les transferts gérés par les EPST comparativement à la SATT, afin d'avoir une vision globale pour le périmètre lorrain.

Jamal BOUGDIRA indique ne pas disposer de chiffres précis mais évoque un équilibre recherché dans les conventions avec chaque partenaire.

La Présidente soutient la nécessité de continuer à appuyer la SATT. Elle estime que des financements de type socle renforcés sont peu probables. Des choix devront être faits sur les priorités à financer. Il apparaît nécessaire de rechercher des financements complémentaires, notamment auprès de l'European Innovation Council.

Christophe SCHMITT souligne que l'arrivée du PUI représente une opportunité pour développer une ambition commune. Il s'interroge sur la transition du scénario 5 vers le 4, ce dernier impliquant une filialisation complexe.

La Présidente explique que cette évolution nécessiterait d'analyser le partage des actifs et l'impact sur les compétences. Une analyse approfondie s'impose, particulièrement concernant les moyens de financement.

Christophe SCHMITT identifie comme opportunité les synergies accrues permises par le PUI, qui pourraient générer davantage de projets.

## **5. Plan d'action CoARA (informations et échanges)**

Caroline GAUCHER explique que CoARA est une coalition internationale visant à faire évoluer l'évaluation de la recherche et des carrières. L'un des engagements des signataires consiste à publier un plan d'action, obligation qui constitue également un outil d'évolution de l'évaluation de la recherche. Au 14 mars 2025, la coalition comptait 729 membres, habilités à voter au Conseil d'administration, et 832 signataires. Plus de 122 plans d'action ont déjà été déposés. L'université a préféré soumettre un plan d'engagement plutôt qu'un plan d'action concret, estimant qu'un an et demi de travail était insuffisant pour proposer ou imposer des actions définitives. Ce plan repose sur des avancées déjà significatives concernant l'évolution des supports d'évaluation de la recherche et la formation des évaluateurs et des évalués.

## Définition et objectifs de CoARA ?

- ✓ Coalition for Advancing Research Assessment → Coalition internationale
  - ✓ Faire évoluer l'évaluation de la recherche et des carrières
  - ✓ UL signataire de l'accord Décembre 2022
  - Engagement à publier plan d'action, une obligation ET un outil

Au 14 mars 2025

- 729 membres (CNRS, INSERM, ANR, HCERES...)
  - 832 signataires
  - > 122 Plans d'action déposés

Ouverture de l'adhésion pendant « the European Research and Innovation Days » 28-29 sept. 2022



## D'un plan d'action CoARA vers un plan d'engagement CoARA à l'UL

- Un engagement à développer des actions concrètes
  - Repose sur des **avancées déjà significatives** (Evolution des supports d'évaluation...)
    - ➔ Ne remet pas en cause le travail déjà réalisé et validé
  - Ne concerne que l'évaluation de la **recherche** ➔ Périmètre couvert par CoARA



Le plan d'engagement CoARA de l'Université de Lorraine concernant l'évaluation de la recherche. Ce plan ne vise pas à remettre en cause le travail déjà effectué mais à poursuivre l'évolution dans ce domaine. Son périmètre est strictement limité à l'évaluation de la recherche et des carrières scientifiques, sans inclure la formation ou les responsabilités administratives.

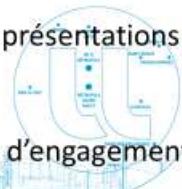
La méthodologie s'appuie sur l'existant à l'Université et s'articule autour du label HRS4R, notamment la politique OTM-R, dans laquelle sont intégrés les engagements CoARA. S'y ajoutent les actions concernant la politique EDI, le plan égalité femmes-hommes, les schémas directeurs handicap et la responsabilité sociétale et environnementale. L'Université est également intégrée au réseau CoARA national et international, participant régulièrement aux réunions et aux groupes de travail thématiques.

Un comité de pilotage constitué de vice-présidents et de directions opérationnelles a rédigé ce plan d'engagement. Ce travail s'est appuyé sur diverses actions de dissémination préalables, notamment le séminaire du 18 juin avec ses groupes de travail, ainsi que des présentations dans différentes instances.

## Méthodologie

4

- Articulation autour d'HRS4R dont politique OTM-R et autres actions de site
  - Politique EDI, plan égalité femmes- hommes, schémas directeurs handicap et DD&RSE...
- Insertion dans le réseau CoARA national (Chapitre français) et international (WG CoARA)
- Rédaction par comité de pilotage et un bureau pour conduire l'action.
- Basé sur actions de dissémination / acculturation (séminaire du 18 juin, présentations dans les instances, ...)
- ➔ Examen de constats partagés/défis à relever et Co-construction du plan d'engagement



Les constats partagés lors de ces échanges soulignent la nécessité de prendre en compte la diversité des activités de recherche, au-delà des seuls articles scientifiques, ainsi que les compétences variées requises dans ce domaine. La dimension qualitative de l'évaluation apparaît essentielle pour se détacher d'une approche purement quantitative, permettant ainsi de considérer la diversité des productions et des trajectoires de carrière. Il est également nécessaire de s'éloigner des indicateurs quantitatifs et de leurs biais, comme les facteurs d'impact des revues, conçus pour évaluer les journaux et non les chercheurs, ainsi que de l'adage « *publish or perish* ».

Méthodologie

5

## Partir de constats partagés

- Prise en compte de la **diversité des activités** et des compétences nécessaires à l'exercice de recherche tout en ayant un socle commun
- **Dimension qualitative** de l'évaluation nécessaire pour rendre compte de la diversité des productions et des trajectoires
- Nécessité de **se distancier des indicateurs quantitatifs**, de leurs biais (**corrélation pas toujours avérée entre l'indicateur et la valeur de la production scientifique**) et de leurs effets pervers (**course à la publication, « publish or perish » ..**)

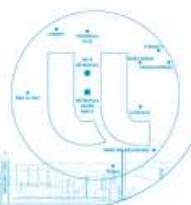


Parmi les défis à relever figurent la conduite d'une évaluation équitable avec un usage raisonné des indicateurs quantitatifs, l'adaptation aux différents champs disciplinaires et aux stades de carrière, la promotion de méthodologies limitant les biais, l'affranchissement des stéréotypes, la valorisation du réinvestissement de la recherche dans la pédagogie, la reconnaissance du travail d'évaluation et la simplification des procédures.

6

### Les défis à relever

- Conduire et préparer une évaluation équitable, avec un usage juste et raisonnable des indicateurs quantitatifs
- S'adapter aux différents champs disciplinaires et stades de carrière
- Promouvoir des méthodologies qui limitent les biais dans l'évaluation qualitative
- S'affranchir des stéréotypes et biais
- Valoriser le réinvestissement de la recherche dans la pédagogie
- Reconnaître le travail d'évaluation
- Simplifier et homogénéiser les procédures d'évaluation



Le plan d'engagement s'articule autour des quatre principaux engagements de CoARA. Le premier vise à reconnaître la diversité des contributions et des carrières dans la recherche, en proposant notamment de recueillir les différents types de production et d'utiliser des diagrammes de carrière. Le deuxième engagement concerne l'évaluation qualitative, pour laquelle l'examen par les pairs est essentiel, et l'utilisation responsable des indicateurs quantitatifs.

7

### Domaines d'action : les évaluations

- **Individuelles** : recrutement et carrière (avancement et RIPEC)
- **Collectives** :
  - Projets de recherche collaboratifs (financés par l'UL ou par les grands bailleurs de fonds nationaux)
  - Projets des unités de recherche, au niveau local, en lien avec le Hcéres (évaluation des bilans et des projets des unités de recherche pour le CQ 24-28)



**Articulés autour des 4 principaux engagements de CoARA**

### **1. reconnaître la diversité des contributions et des carrières dans la recherche en fonction des besoins et de la nature de la recherche**

- Recueillir et documenter les différents types de productions
- Utiliser le diagramme de carrière (profil d'activité du candidat / candidate)
- Considérer tous les types de mobilité mentionnés dans [la charte européenne du chercheur](#)
- Reconnaître la contribution individuelle aux collectifs (recherche/pédagogiques) de la même façon que l'on reconnaît l'excellence individuelle
- Favoriser le dialogue interdisciplinaire sur les codes (implicites ou non) en vigueur de l'évaluation
- Investiguer les usages possibles de la taxonomie CRediT



- En lien avec 7 actions inscrites dans le [plan d'action HRS4R](#)

### **2. Baser l'évaluation de la recherche principalement sur l'évaluation qualitative, pour laquelle l'examen par les pairs est essentiel, et sur l'utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs**

- Rédiger, avec le Chapitre français de CoARA, un bref résumé sur les limites des indicateurs quantitatifs
- Promouvoir un usage raisonnable des métriques et former la communauté à ce type d'approche
- Favoriser les CV hybrides basés sur des éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs (formation des évaluateurs et des évalués, produire des grilles d'analyse critériées pour réduire la subjectivité ...)
- Explorer une approche ouverte dans laquelle les personnels de recherche ont accès au rapport d'évaluation rédigé par les pairs
- S'appuyer sur la recherche sur l'évaluation de la recherche



- En lien avec 5 actions inscrites dans le [plan d'action HRS4R](#)

La Présidente note que certains étudiants n'ont peut-être pas encore entendu parler du label HRS4R.

Caroline GAUCHER annonce que le troisième engagement vise à abandonner les utilisations inappropriées dans l'évaluation de la recherche des indicateurs basés sur les revues et publications. Cela concerne particulièrement les facteurs d'impact et le H-index. L'Université propose de travailler sur l'analyse des biais considérables liés à ces indicateurs et d'offrir des formations sur cette thématique.

Le quatrième engagement consiste à éviter l'usage des classements des organismes de recherche dans l'évaluation. L'Université a déjà communiqué publiquement sur sa position prudente et critique concernant les classements internationaux. Il s'agit maintenant de diffuser des analyses sur leurs biais et de proposer des formations sur cette problématique. L'objectif n'est pas de supprimer totalement ces classements mais de les utiliser avec précaution.

**3. Abandonner les utilisations inappropriées, dans l'évaluation de la recherche, des indicateurs basés sur les revues et les publications, en particulier les utilisations inappropriées du Facteur d'Impact des Journaux (JIF) et du h-index**

- Procurer et favoriser la diffusion des analyses existantes de ces indicateurs qui expliquent en quoi ils présentent des biais considérables et en quoi leur usage peut être inapproprié ([McKiernan et al., 2019...](#)).
- Proposer des formations sur ce thème aux candidats et aux évaluateurs
- Demander des engagements en ce sens aux présidents de commissions ou comités d'évaluation



**4. Éviter l'usage des classements des organismes de recherche dans l'évaluation de la recherche**

- Communiquer publiquement sur la position prudente et critique que l'université de Lorraine a adopté sur les classements internationaux, et plus particulièrement sur les classements commerciaux
- Procurer et diffuser largement les analyses existantes qui démontrent les biais importants liés à la méthodologie de ces classements et qui invitent à en éviter les usages inappropriés
- Demander des engagements en ce sens aux présidences de commissions et comités d'évaluation.
- Proposer des formations à la problématique des classements d'institutions et organisations de recherche aux évaluateurs et aux évalués.

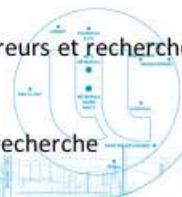


Une communauté de pratique sera lancée dans les deux semaines suivantes. Cette initiative vise à collaborer avec des collègues universitaires pour faire avancer les discussions et élaborer des actions concrètes. Les communautés de pratique, concept développé dans les années 90, constituent une forme d'apprentissage social dans un contexte spécifique. Cette approche permet de piloter des modalités de conduite du changement au sein d'une organisation. Un panel de collègues a déjà été constitué pour participer à ces communautés. L'objectif principal est de partager des connaissances, d'identifier les bonnes pratiques et d'éviter la répétition des erreurs. Par ailleurs, cette démarche s'inscrit dans une dynamique internationale, puisque le Canada vient également de créer une communauté similaire autour de l'évolution de l'évaluation de la recherche. Une demande de financement a été déposée à l'appel à projet CoARA Boost pour soutenir ces initiatives.

## Mise en œuvre : Initier une ou des communautés de pratiques

Groupe d'engagés volontaires dans construction et partage d'une expertise

- **Concept** développé dès les années 90 (Wenger, 1991 ; Brown et Duguid, 1991)
  - Forme d'apprentissage social dans un contexte donné
  - Possibilité d'initiation/pilotage par gouvernance d'une organisation => modalité de conduite du changement
- **Intérêt**
  - Partager des connaissances, repérer des bonnes pratiques, éviter la répétition des erreurs et rechercher des solutions communes.
  - Levier utilisé actuellement au Canada pour conduire la réforme de l'évaluation de la recherche



### Demande de financement déposée à l'AAP CoARA Boost → Réponse mi-juillet

La Présidente précise que cette transformation s'avère particulièrement complexe car elle affecte profondément les pratiques de recherche et l'évaluation, remettant en question l'ensemble de l'écosystème de l'enseignement supérieur. La trajectoire de transformation place les institutions dans des systèmes parfois contradictoires, notamment lorsque des membres de CoARA imposent des critères contraires à l'esprit même de cette coalition. Pour illustrer ce défi, elle utilise la métaphore du cycliste en montagne qui doit tourner son guidon au bon moment et au bon rythme pour négocier un virage. Cette position d'équilibre délicat requiert d'être en avance de phase tout en entraînant d'autres établissements, sans toutefois prendre trop d'avance. Elle plaide en faveur d'un retour à un cadre de production scientifique valorisant réellement les avancées significatives pour la connaissance, afin de sortir de la logique productiviste apparue au début des années 2000, particulièrement dans le domaine des SHS. Cette approche transformante vise à mieux évaluer mais aussi à moins évaluer, une réflexion également menée au sein du HCERES.

Christophe SCHMITT salue le travail réalisé sur cette thématique qu'il juge importante et intéressante. Il souligne le caractère potentiellement orthogonal de cette approche par rapport aux orientations de carrière traditionnelles axées sur le CNU. Cette politique plus transversale au niveau de l'université mérite d'être explorée, notamment face au manque d'avancées au sein de certains CNU. Il s'interroge ensuite sur l'intégration de la notion d'impact dans le projet présenté. Pour les disciplines entretenant un lien fort avec le terrain, la médiation scientifique constitue une dimension importante. Cette reconnaissance plus complète du parcours de recherche permettrait d'identifier les différentes dimensions du travail scientifique, au-delà des critères actuellement valorisés.

Caroline GAUCHER confirme que cette dimension sera également travaillée puisque le plan d'engagement repose aussi sur la responsabilité sociétale et environnementale de l'université. L'objectif consiste à valoriser la médiation scientifique et la communication vers le grand public, actuellement peu reconnues. Un rééquilibrage de l'impact des différentes activités de recherche dans l'évaluation des carrières semble nécessaire. Par ailleurs, CoARA France, le chapitre national, a pris contact avec la présidente de la CP-CNU pour engager des discussions sur l'évolution de l'évaluation de la recherche, bien que le CNU ne soit pas directement impliqué dans CoARA.

La Présidente ajoute que la dimension d'impact constitue un élément incontournable dans la réflexion sur les processus d'évaluation futurs de l'université. De par sa configuration et ses fondements, l'impact sociétal au sens large devrait occuper une place prépondérante dans l'approche d'auto-évaluation de l'établissement. Toutefois, la mesure concrète de cette dimension reste problématique. Les solutions proposées par certains cabinets, basées sur des calculs d'effets d'impact, paraissent souvent virtuelles et peu convaincantes. Des travaux sont actuellement

menés en collaboration avec d'autres Isite sur la question de l'impact territorial en lien avec la stratégie territoriale. Ce sujet complexe nécessite encore un important travail d'exploration et de définition.

Harouna ALI SOULEY s'enquiert de l'évaluation potentielle de l'impact de ce plan d'action sur des classements internationaux comme Shanghai, et sur son adéquation avec ce qui est préconisé dans ces systèmes.

Caroline GAUCHER répond qu'aucune évaluation d'impact spécifique n'a été réalisée concernant l'effet de ces initiatives sur le classement de Shanghai. Elle souligne néanmoins l'importante implication internationale dans CoARA, à l'exception notable de la Chine qui ne participe pas actuellement à cette coalition, sans pouvoir préciser l'impact futur de ces démarches sur les classements.

La Présidente prévient que l'Université de Lorraine va inévitablement reculer dans le classement de Shanghai, non à cause de sa politique interne mais en raison de l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur mondial. Des universités de certaines régions du monde progressent de façon sidérante dans ce classement. La France et l'Europe investissent significativement moins dans la recherche que d'autres pays en plein développement. Ainsi, même en maintenant la qualité des productions scientifiques, l'université sera mécaniquement dépassée par des établissements bénéficiant d'investissements massifs. Ce recul sera accentué par la décision de sortir du système Web of Science, base bibliographique de référence pour le classement de Shanghai. Ce système est jugé absurde : les chercheurs paient pour publier leurs travaux, puis l'université doit payer un abonnement onéreux (environ 50 000 euros annuels) pour accéder aux données issues de ces mêmes publications. De plus, ces données sont de mauvaise qualité et nécessitent la mobilisation de ressources humaines supplémentaires pour les améliorer. Face à cette situation, l'établissement a choisi d'utiliser désormais OpenALEX, une base de données ouverte maîtrisée par les chercheurs, sans coût d'abonnement mais à laquelle l'université contribue. Cette base, utilisée notamment par le classement Leiden, permettra de produire des analyses de positionnement plus pertinentes. Par ailleurs, Web of Science présente d'importantes lacunes dans certains domaines comme le numérique, les mathématiques ou les sciences humaines et sociales. Si l'université recule dans le classement de Shanghai, la Présidence envisage même de publier un communiqué de presse pour dénoncer les perversités du système et rappeler le manque d'investissement français dans la recherche.

Olivier GARET exprime un sentiment mitigé face à la présentation qui vient d'être faite. Cette démarche va certes dans la bonne direction, comme le programme HRS4S, mais soulève des interrogations fondamentales. Il est difficile de faire confiance aux mêmes acteurs pour résoudre des problèmes qu'ils ont eux-mêmes créés. La question de l'évaluation ne se poserait pas si celle-ci n'avait pas envahi le fonctionnement universitaire. Les moyens mobilisés pour ces transformations sont également questionnables. Paradoxalement, les acteurs de l'université participent et contribuent à des processus d'évaluation dont ils connaissent pourtant les effets pervers. La transformation de l'enseignement supérieur s'est opérée progressivement en modifiant la manière de penser et d'agir des individus. Un risque important existe dans la volonté de diriger les actions des personnes par des processus codifiés. Une transformation uniquement obtenue par des procédures à suivre ne sera pas pleinement intégrée et ne produira pas de bien-être. Actuellement, les acteurs de l'enseignement supérieur souffrent des processus dans lesquels ils sont investis. La question de la fréquence et de l'utilité de l'évaluation doit être concrètement abordée. Pour illustrer ce propos, l'exemple de la C3 du RIPEC est évoqué : l'université mobilise actuellement des évaluateurs pour un dispositif dont le taux de réussite sera de 75 % (contre 95 % l'an dernier), une utilité sociale hautement questionnable. Interroger la méthode d'évaluation est important, mais questionner la finalité même de l'évaluation l'est tout autant.

La Présidente exprime son accord. Sa mission consiste toutefois à appliquer des textes réglementaires, malgré les remontées critiques faites par l'établissement. À titre personnel, elle se prononce en faveur de la suppression de cette C3 et de sa réorganisation complète, tout en notant que la PEDR ne suscite pas les mêmes observations. Le sujet impose de modifier fondamentalement le cadre de raisonnement des institutions qui imposent ces dispositifs aux personnels. Malgré son optimisme, faire progresser ces questions demeure difficile dans un contexte politique focalisé sur la performance et sa mesure. Les universités et organismes de recherche sont constamment évalués sur leurs performances, avec des enjeux politiques importants, comme l'illustre le fait que le vaccin contre la Covid n'a pas été développé en France.

Caroline GAUCHER précise que le ministère suit les travaux de CoARA France, sans y être directement impliqué.

## **6. Réforme de la formation des enseignants (informations et échanges)**

Nicolas OGET annonce que le changement majeur concerne le niveau de recrutement, qui passera au niveau bac+3. Les lauréats du concours obtiendront le statut d'agent public stagiaire. Pour le premier degré, une licence dédiée a été créée. Pour le second degré, le ministère s'appuiera sur les licences disciplinaires existantes. Les établissements ne disposent que d'un décret paru le 19 avril 2025, ce qui complique la mise en œuvre. Le concours est positionné au niveau bac+3.

Une licence dans le premier degré a été créée. Les lauréats du concours obtiendront un statut d'élève-professeur en M1 avec une rémunération, puis un statut de professeur stagiaire en M2. À l'issue du M2, les étudiants seront nommés titulaires avec un engagement de quatre années.

Le ministère prend en charge les lauréats, tandis que les universités s'occupent des non-lauréats. La période de transition s'étendra jusqu'en 2028. L'université de Lorraine a choisi de maintenir le parcours existant pour les étudiants déjà engagés, mais ce cursus connaîtra une extinction progressive. Pendant deux ans coexisteront des concours aux niveaux L3 et M2. La ventilation du nombre de places entre ces deux concours reste inconnue.

Le changement de paradigme majeur concerne la cartographie de l'offre de formation des M2E. Les INSPÉ ne prépareront plus au concours mais formeront les lauréats. La Licence Professeur des Écoles (LPE) s'organisera en quatre blocs, avec un système « fast-track ». Le second degré suivra également une structure en blocs. Le stage en M2 représentera un travail à mi-temps, une charge de travail critiquée mais maintenue par le ministère. Concernant la gouvernance, l'État souhaite renforcer son implication. Plusieurs incertitudes persistent, notamment sur les moyens alloués.

La Présidente précise que l'AMI a été envoyé le 28 mai 2025 avec une réponse attendue pour le 4 juin 2025.

Nicolas OGET fait le point sur la préparation des modules pour les L3. L'enveloppe de 2 millions d'euros pour l'ensemble des universités est jugée insuffisante. Le dossier préalable à l'accréditation de la nouvelle LPE doit être envoyé le 15 juin 2025. La capacité d'accueil est fixée à 170 places. Les dossiers de M2E devraient être disponibles en juin. En l'absence de textes officiels, les maquettes resteront inchangées pour 2025-2026. Deux points de vigilance sont soulignés pour 2026 : ne pas créer de faux espoirs chez les étudiants de L3, et éviter de créer un vivier trop important de M1 et M2E. La charge de travail pour les enseignants de l'INSP sera considérable.

Pour le MEJSESR



## 1 - CADRE GENERAL DE LA REFORME

### L'architecture générale de la réforme

- Un recrutement à bac+3, suivi d'une période de formation initiale de deux années **avec la qualité d'agent public stagiaire**
- Un parcours de formation cohérent sur 5 ans :
  - ✓ Assis sur une **complémentarité entre exigence disciplinaire et préparation à l'exercice effectif du métier**
  - ✓ Reposant toujours sur l'obtention des grades universitaires de licence et de master
  - ✓ 2 schémas distincts sur la licence
    - 1D : création d'une licence pluridisciplinaire
    - 2D : adossement sur les licences disciplinaires

**Publication de l'arrêté au JO du 19 avril 2025** positionnant les concours CRPE, CAPES, CAPET, CAPLP, CAPEPS, CPE au niveau BAC +3 (2 épreuves d'admissibilité + 2 épreuves d'admission)

### Consequences:

Dès le printemps 2026, tous ces concours pourront être présentés dès l'année de L3

Dès septembre 2026, création d'une licence dédiée à la préparation au métier du professorat des écoles (L PE, licence Professorat des Ecoles) avec un référentiel de compétences national

Les étudiants lauréats du concours L3 entreront en master MEE

- sous un statut d'élève professeur en M1, avec une rémunération de 1400 euros
- et de professeur stagiaire en M2, avec une rémunération de 1800 euros (sauf insuffisance manifeste)
- les lauréats des concours sont tenus, après leur titularisation (→ obtention du MEE), de servir dans leur corps d'affectation pendant 4 ans

*Remarque : le ministère s'occupe des lauréats et cadre en conséquence. Les non lauréats relèvent de la politique établissement et devront passer par MonMaster pour accéder à un master*

**Conséquences:**

**Une période transitoire va débuter,**

- Les étudiants rentrés en 2025 en **L PPPE** finiront leur cycle (**décision UL**)
- **Rentrée 2026** : extinction L1 PPPE, M1 MEEF 1D, 2D, CPE
- **Pendant 2 ans (2026 et 2027)**, subsiste 2 concours (L3 et M2) sous réserve de vivier suffisant

**Calendrier prévisionnel**

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octobre-novembre 2025</li> <li>• Novembre-décembre 2025</li> <li>• Mars 2026</li> <li>• Avril 2026</li> <li>• Mai-juin 2026</li> <li>• Fin juin 2026</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Inscriptions aux concours M2</li> <li>Inscriptions aux concours L3</li> <li>Epreuves d'admissibilité concours M2</li> <li>Epreuves d'admissibilité concours L3</li> <li>Epreuves d'admission M2 et L3</li> <li>Publication des admissions</li> </ul> |
|--|---|

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029 et suivantes
<b>PPPE</b>	L1 L3	L2 L3	L3	
<b>L PE</b>		L1 L2	L1 L2	L1 L2 L3
<b>MEEF</b>	M1 M2	M2 non arbitré		
<b>M2E</b>		M1 M2 lauréat	M1 M2	M1 M2

**Concours 1D :**

- épreuves concours L3 et M2 à des dates différentes

**Concours 2D :**

- 19 disciplines pourraient bénéficier des 2 concours (les autres que L3)
- le même jour si pas de pb d'attractivité
- Sinon à des dates différentes

Ventilation L3 / M2 non arbitrée

**Conséquences:**
**Concours bac+3 :**

- entrée en **M1 MEE ou M2 MEE ou DIU**  
*selon cursus antérieur (titulaire de L, M1 ou M2 et selon discipline)*
- **Cas particuliers des MEEF de la même discipline**
  - M1 MEEF lauréat → M2 MEE (mi-temps) ; s'il rate, il poursuit en M2 MEEF
  - M2 MEEF lauréat → fonctionnaire stagiaire (temps plein)

**Affectation**

- **1D** : affectation dans un dept par le Recteur
- **CPE** : calibrage national → selon formations M2E et berceaux
- **2D** : selon vœux + classement au concours + selon formation M2E et berceaux

**Cartographie**

## La cartographie

### Ex : Italien

- 18 postes Capes 2025
- 13 INSPE actuellement accréditées MEEF



### Concours à Bac+3

Changement de paradigme

M2E pour les lauréats

≠ MEEF pour préparation au concours

### → Répartition des M2E (cartographie DGRH)

en particulier pour CAPES à faible nbre de postes  
(hors Maths, PC, SVT, HG, Lettres modernes, Anglais, Espagnol)  
/26 disciplines



## LPE

## Doc de travail non définitif

4 BLOCS DE FORMATION	Volume horaire	ECTS
1 - S'APPROPRIER LES SAVOIRS POUR ENSEIGNER À L'ÉCOLE PRIMAIRE	1110 heures	125 ECTS
2 - ANALYSER LES CARACTÉRISTIQUES DES SITUATIONS ET DES CONTEXTES D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE	120 heures	15 ECTS
3 - S'APPROPRIER LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL D'EXERCICE DU MÉTIER	120 heures	15 ECTS
4 - CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL	120 heures	15 ECTS
+ ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE	Au moins 100 heures	10 ECTS
<b>TOTAL</b>	<b>Au moins 1570 heures <i>et au moins 10 semaines de stage</i></b>	<b>180</b>

Maths : 240 h  
Français : 204 h  
ST : 108 h  
HGMC : 108 h  
EPS : 108 h  
LV : 108 h  
Arts : 108 h  
TEDS : 30h  
Renforcement disc. : 60 h  
Dont la prépa au concours

### Fast-track : dispense épreuve admissibilité

- Validation des ECTS du Bloc 1, chaque année sans compensation
- Validation des ECTS de maths du Bloc 1, chaque année en L1 et L2, sans compensation
- Validation des ECTS de Français et compétences langagières du Bloc 1, chaque année en L1 et L2, sans compensation

MEE

Doc de travail non définitif

Blocs du master mention « Professorat du second degré »	Volume-horaire	Crédits-ECTS
Bloc 1 -- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage	480-heures-(62 %)	60-ECTS
Bloc 2 -- Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves	120-heures-(15 %)	16-ECTS
Bloc 3 -- Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	100-heures-(13 %)	12-ECTS
Bloc 4 -- S'engager dans une démarche de développement professionnel	80-heures-(11 %)	12-ECTS
Stage en responsabilité du M2		20-ECTS
Possibilité d'ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE de 5 % (au sein ou entre blocs)		
<b>TOTAL-(hors stages)</b>	<b>780-heures</b>	<b>120-ECTS</b>

Stage M1 : 12 semaines (216h) et Stage M2 (mi-temps) : 324h → M 1320h  
cours sur 3 jours (530h) cours sur 2 jours (250h)



#### **4 – Gouvernance des INSPE : un chantier de moyen terme**

- souhaite de la Ministre d'Etat de mieux impliquer l'employeur dans le pilotage de la formation de ses futurs enseignants

  - ✓ Une instruction aux recteurs d'académie en cours de préparation (sans chantier réglementaire de court terme)
  - ✓ Une implication croissante mais progressive des praticiens de terrain (1D et 2D)
  - ✓ Un comité de suivi de la mise en œuvre de la réforme serait installé à la rentrée
  - ✓ Une implication de l'IGESR dans la procédure d'accréditation

#### **Encore de nombreuses questions :**

- % d'intervention des praticiens en L PE et M2E (25-35% ?),
  - cartographie de l'OdF M2E,
  - répartition concours L3/M2,
  - moyens...

**Mise en œuvre UL      en l'absence de textes**
**Juin 2024**

- 4 & 17 : remontée au ministère AMI Modules L3
- 6 : réunion rectorat
- 15 : envoi pré-dossier accréditation L PE (voté en CF)
  - Demande d'accréditation sous réserve de mise à disposition des moyens humains académiques catégoriels (donc pris en charge par le rectorat) qui seraient imposés par les textes (aujourd'hui 33% des intervenants en MEEF)
  - Composante porteuse : INSPE car cœur de métier, possède les compétences en professorat des écoles et moyens pour déployer une telle licence PE
  - Déploiement, en fonction des moyens, sur les 5 sites de INSPE (cohérent E&T et SDUT)
  - La capacité totale de la L1 PE selon le rapport connu du ministère (5000 pour 8000 postes externes au niveau national) soit pour la lorraine 270 postes\*5/8 = 168 places → 170
  - Maintien d'un parcours PE dans des licences disciplinaires

M2E : dossier d'accréditation allégé disponible fin juin, retour fin octobre, accréditation mi-janvier

**Mise en œuvre UL**
**Année 2025-2026**

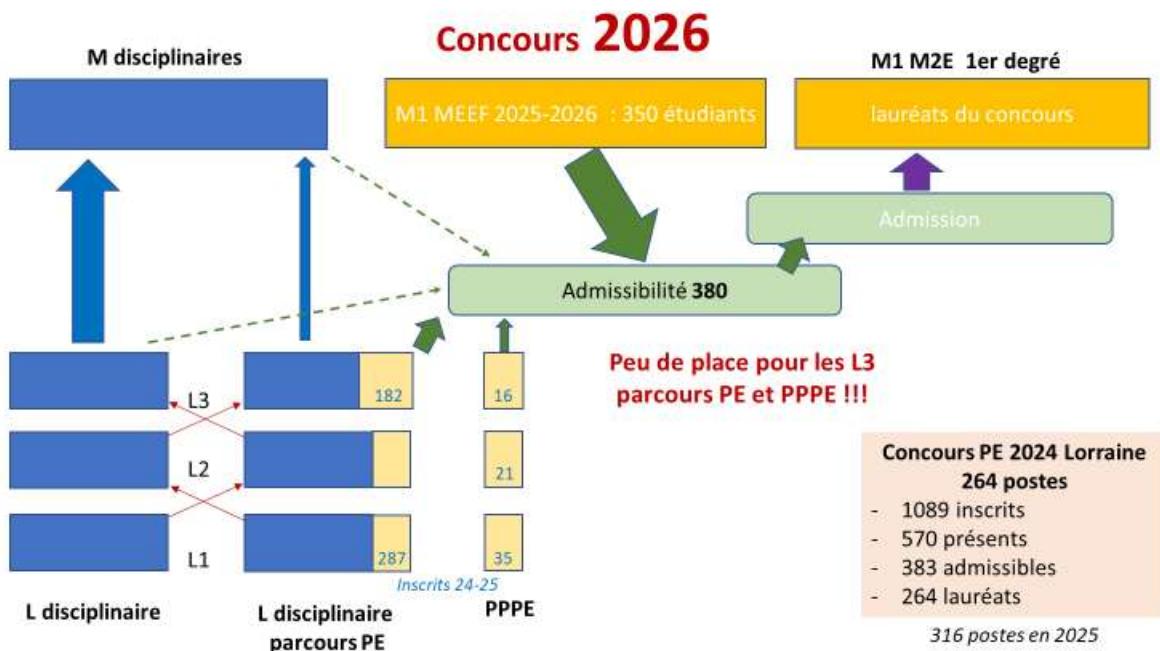
- Pas de modification de maquette (adaptation d'enseignement possible)
  - Préparation au concours 1D : les parcours PE des L disciplinaires  
*à l'étude sur 144h du parcours PE un bouquet de 50h*
  - Préparation au concours 2D : **1 module transversal asynchrone INSPE de 24h + 6h si nécessaire      1 module de 50h disciplinaire/didactique**
- ] en surnuméraire  
en L3



- Ne pas leurrer les étudiant.es de L3 sur leurs chances au concours 2026  
(accessible aux M1 & M2 MEEF)
- Ne pas laisser se créer un vivier en M1 M2E pour que les L3 restent le public visé par le concours (objet de la réforme) → pas d'accès au M2E pour les non-lauréats

**Rentrée 2026**

- Mise en place L1 PE, M1 M2E et M2 M2E (moyens nouveaux ?)
- Une cartographie des formations M2E s'imposera
- Principe de délégation de gestion entre l'INSPE et composante poursuivi
- En attente des cadrages officiels et du référentiel DGRH sur le continuum métier L-M- 1ères années



Pierre DEGOTT souhaite savoir si les étudiants de L3 et de M1 passeront le même concours.

Nicolas OGET précise que le ministère envisage de mettre en place deux concours distincts.

Pierre DEGOTT demande si une période a déjà été définie pour ce concours.

Nicolas OGET confirme que le concours est prévu en mars pour les M2 et en avril pour les L3.

Gérard MARY partage son analyse. Il estime que la tension entre formation disciplinaire et professionnelle risque de s'accentuer, bien qu'il approuve le positionnement du concours à bac+ 3. Il apparaît indispensable de maintenir l'aspect disciplinaire et de recherche au niveau master.

La Présidente confirme que ces préoccupations sont partagées. Une inquiétude majeure concerne le fait que les licences ne soient plus majoritairement dispensées par les universités.

Olivier GARET prolonge les réflexions. Il s'inquiète de la prise de contrôle de la formation par le ministère. La préparation disciplinaire au concours semble disparaître. Des questions de moyens vont se poser. La difficulté de recrutement exige une transparence accrue de la part de l'Éducation nationale. Enfin, les enseignants formateurs subissent une pression constante due aux réformes successives, atteignant des niveaux de stress insupportables.

La Présidente estime qu'il ne faut pas confondre différents niveaux de problématique. Les réformes structurelles sont imposées. L'ambition ministérielle vise à régler simultanément plusieurs enjeux. Cependant, ce régime de réformes ne reflète pas la politique de l'établissement, qui a privilégié la stabilité.

Olivier GARET précise sa pensée. Son intervention visait à décrire les effets des politiques publiques sur les agents, une parole qui mérite d'être transmise.

La Présidente précise que son propos visait à distinguer les sujets propres à l'université. Des changements dans l'offre de formation seront nécessaires.

Nicolas OGET se réfère à sa présentation. L'objectif est précisément d'éviter que les collègues modifient leurs maquettes en l'absence de textes officiels, afin de les préserver.

## Vie Institutionnelle

7. Modification du règlement intérieur du collégium technologie
8. Modification des statuts de l'ENSG (Ecole Nationale Supérieure de Géologie)
9. Modification des statuts de L'UFR SHS Nancy (Sciences Humaines et Sociale – Nancy)
10. Modification des statuts de l'URF LANSAD (LANGues pour Spécialistes d'Autres Disciplines)
11. Modification des Statuts de l'UR INTERPSY

CA du 29 avril 2025

5

### 7. Modification du règlement intérieur du collégium technologie

*Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

### 8. Modification des statuts de l'ENSG (Ecole Nationale Supérieure de Géologie)

*Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

## **9. Modification des statuts de L'UFR SHS Nancy (Sciences Humaines et Sociale – Nancy)**

*Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité.*

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

## **10. Modification des statuts de l'URF LANSAD (LANgues pour Spécialistes d'Autres Disciplines)**

*Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité.*

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

## **11. Modification des Statuts de l'UR INTERPSY**

*Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité.*

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

## **12. Désignation des représentants des usagers au Bureau du CA – (3 représentants)**

*Les membres du Conseil d'Administration désignent les personnes suivantes pour siéger au Bureau du Conseil d'Administration :*

- Célia LEJAL ;
- Farah ABDELMOULA ;
- Ethan POIFOULOT ;

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

## **13. Désignation des représentants des usagers à la commission « moyens » – (1 titulaire et 1 suppléant par liste)**

*Les membres du Conseil d'Administration désignent à l'unanimité les personnes suivantes pour siéger au sein de la commission « moyens » du Conseil d'Administration :*

- Titulaire : Ethan POIFOULOT, Suppléante : Farah ABDELMOULA (Liste Fédélor)
- Titulaire : Paul DOGNIN liste UNIS

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

## **14. Désignation des représentants des usagers à la commission « facilitation du fonctionnement interne de l'établissement » – (1 titulaire et 1 suppléant par liste)**

*Les membres du Conseil d'Administration désignent à l'unanimité les personnes suivantes pour siéger au sein de la commission « facilitation du fonctionnement interne de l'établissement » du Conseil d'Administration :*

- Titulaire : Farah ABDELMOULA ; Suppléant : Ethan POIFOULOT (Liste Fédélor)

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**15. Désignation d'un représentant des usagers au comité SDVE (Schéma directeur de la vie étudiante) – (1 représentant)**

Les membres du Conseil d'Administration désignent à l'unanimité Farah ABDELMOULA pour siéger au comité SDVE.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**16. Désignation d'un représentant des usagers au comité CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) – (1 représentant)**

Les membres du Conseil d'Administration désignent à l'unanimité Ethan POIFOULOT pour siéger au comité CVEC.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

## **17. Désignation des représentants des usagers au comité FSDIE (Fonds de solidarité et développement des initiatives étudiantes) – (1 titulaire et 1 suppléant)**

*Les membres du Conseil d'Administration désignent à l'unanimité les personnes suivantes pour siéger au comité FSDIE :*

- Titulaire : Ethan POIFOULOT
- Suppléante : Farah ABDELMOULA

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

## **Formation & Insertion Professionnelle**

### **18. Prolongation des modalités d'exonération des droits d'inscription différenciés (DIEEC) rentrée 2025 et ultérieures**

19. Cadre des dépenses liées aux recette des DIEEC
20. Demande de modification d'intitulé du DU « Éthique des affaires et protection des intérêts » en DU « Compliance et gestion du risque pénal économique et financier »
21. Demande de modification d'intitulé du DU « Médiation et autres modes alternatifs de règlement des différends » en DU « Médiation et autres MARD »
22. Demande de modification d'intitulé du DU « Conseil et Education Sexuelle (CES) » en DU « Conseil et Education à la Vie Affective et Sexuelle (CEVAS) »
23. Demande d'ouverture en apprentissage – rentrée 2025
24. Modèles de conventions VAE

CA du 29 avril 2025

3

### **18. Prolongation des modalités d'exonération des droits d'inscription différenciés (DIEEC) rentrée 2025**

La Présidente rappelle que la délibération prise l'année précédente par le Conseil d'administration comporte une erreur de rédaction qui la rend inapplicable au-delà de l'année universitaire en cours. Il est nécessaire de prolonger ces dispositions pour l'année prochaine.

Nicolas OGET explique la justification des choix d'exonération. La seconde raison évoquée est le respect du plafond légal de 10 % pour les exonérations. Concernant la première raison, il s'agit d'un choix d'établissement de cibler

les M1 plutôt que les L1. En effet, accueillir des étudiants extracommunautaires post-bac s'avère particulièrement complexe. Ces étudiants, souvent peu préparés à quitter leur environnement familial, rencontrent fréquemment des difficultés d'adaptation. Près de deux tiers des situations traitées par le CAS concernent d'ailleurs des étudiants extracommunautaires. Le choix du M1 permet donc d'accueillir des étudiants plus matures. Pour les IUT, la situation diffère car les étudiants internationaux bénéficient généralement de conventions particulières comme le DU PEFST et ont déjà suivi une année post-bac dans leur pays d'origine avant de venir en France.

CA du 3 juin 2025  
Point 18 : DIEEC

#### **Prolongation des modalités d'exonération des droits d'inscription différenciés (DIEEC) rentrée 2025 et Ultérieures**

En 2024, le CA a voté la politique d'exonération « pour la rentrée 2024 »

→ « à compter de la rentrée 2024 »

#### **Rappel de cette politique**

- Tout néo-entrant est redevable des DIEEC ET exonération partielle automatique si en progression
- + Exonération partielle pour
  - Néo-entrant M1 des pays ciblés\*
  - Néo-entrant IUT (convention ADIUT)
  - Néo-entrant cycle Ingénieur issue concours CPGE des pays ciblés\*

\* pays extracommunautaires membres de l'organisation mondiale de la francophonie OU pays extracommunautaire les plus défavorisés

CA du 3 juin 2025  
Point 18 : DIEEC

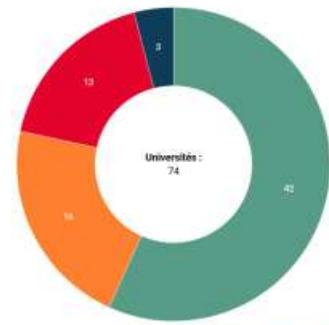
#### **Quelques données Nationales sur les DIEEC**

##### **Mise en place en 2019 (2020 à l'UL)**

##### **En 2023 (Data AEF n°689915)**

- 42 universités exonèrent l'intégralité des étudiants étrangers de la majoration applicable
- 16 universités (dont UL) exonèrent une partie des étudiants, selon des critères linguistiques, géographiques ou encore académiques,
- Seules 13 universités appliquent complètement les frais majorés

Exonération partielle pour tous   Exonération partielle sur critères   Pas d'exonération  
Aucune information

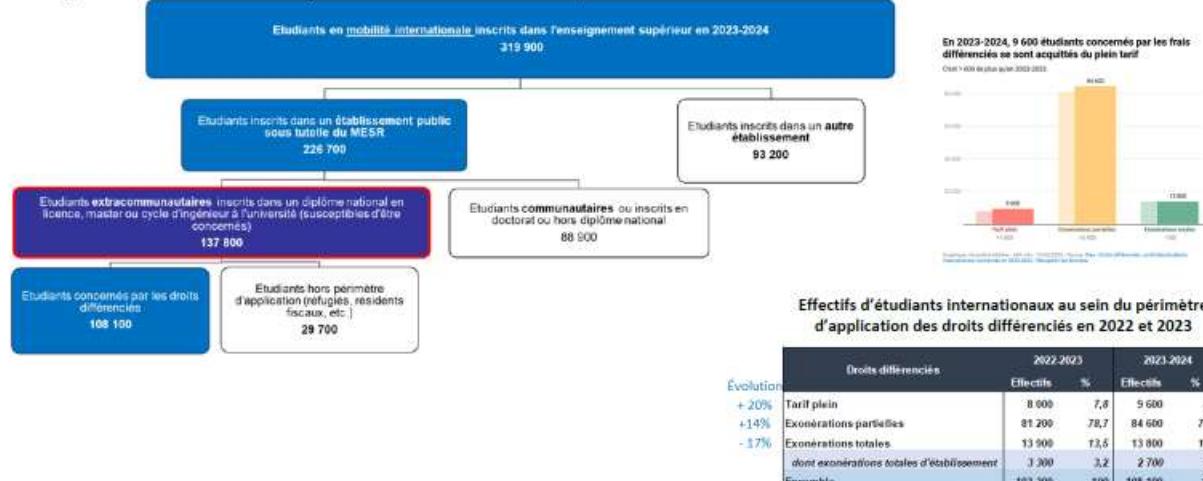


Source : AEF Data Sup-Réseau - Source : Campus France & bases des universités - Mise à jour les données

### Quelques données Nationales sur les DIEEC

En 2023-2024 (Note SIES, fev. 2025)

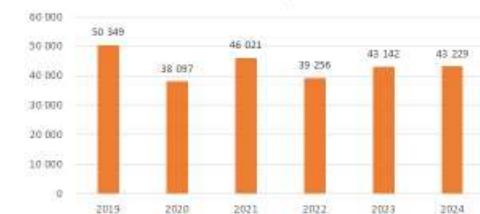
Méthodologie – Champ des étudiants étrangers en mobilité internationale susceptibles d'être soumis au droits différenciés



### Quelques données UL sur les DIEEC



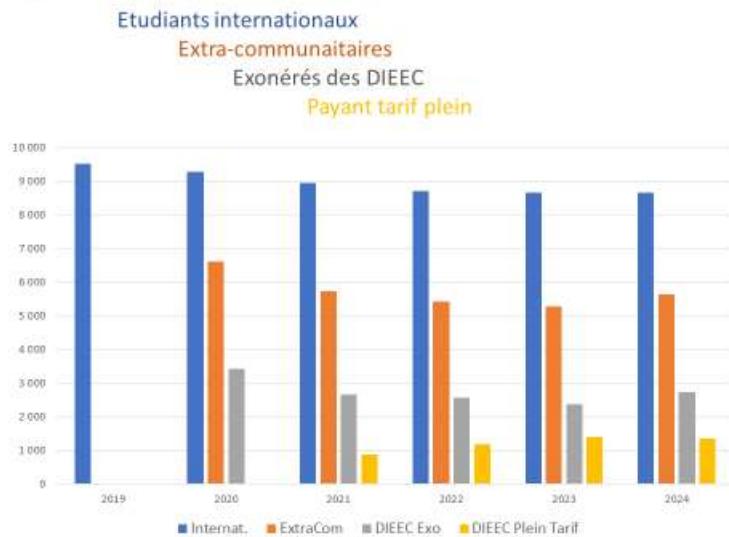
### Candidatures Campus France



### 3 premières nationalités 1 Maroc, 2 Algérie et 3 Sénégal

En France : 1 Maroc, 2 Algérie, 3 Chine, 4 Italie, 5 Sénégal, 6 Tunisie, 7 Espagne

Top 5 des pays extra com					
2019/2020	Maroc	Algérie	Chine	Sénégal	Cameroon
	9540 internationaux (Y COMPRIS UE) dont	1742	1035	514	449
2020/2021	Maroc	Algérie	Chine	Sénégal	Cameroon
	9306 internationaux (Y COMPRIS UE) dont	1776	929	482	439
2021/2022 (livre annexe au bilan (AYCC))	Maroc	Algérie	Sénégal	Chine	Tunisie
	9011 internationaux (Y COMPRIS UE) dont	1641	825	398	374
2022/2023	Maroc	Algérie	Sénégal	Chine	Tunisie
	8760 internationaux (Y COMPRIS UE) dont	1390	709	404	325
2023/2024	Maroc	Algérie	Sénégal	Chine	Tunisie
	8661 internationaux (Y COMPRIS UE) dont	1215	783	407	267
2024/2025	Maroc	Algérie	Sénégal	Comores	Congo
	8771 internationaux (Y COMPRIS UE) dont	1239	798	459	255

**Quelques données UL sur les DIEEC**


DIEEC	UL 2023-2024
tarif Plein	1 401
Exo Partielle	2 371
Non assujetti	1 503
Exo Totale	-
<b>total</b>	<b>5 275</b>

**Quelques données UL sur les DIEEC**

Le seuil de 10% d'exonération ne permet pas d'exonérer tous les extra-communautaires et si on y ajoute les autres populations à exonérer

<i>volume exos possible (10% hors boursiers)</i>	-	4 179	4 080	3 947	3 894	3 929
<i>Etudiants soumis aux DIEEC et exonérés (tous motifs)</i>	NC	3 438	2 672	2 561	2 371	2 737
<i>Exonérations supplémentaire en CASE</i>	NC	NC	NC	233	316	232
<i>Total des exonérations</i>				2 794	2 687	2 969
	Pas de politique DIEEC	Mise en œuvre des DIEEC				
	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
<i>Etudiants ayant payé des DIEEC</i>	NC	18	886	1 182	1 401	1 358

**Prolongation des modalités d'exonération des droits d'inscription différenciés (DIEEC)  
rentrée 2025 et Ultérieures**

En 2024, le CA a voté la politique d'exonération « pour la rentrée 2024 »

↳ « à compter de la rentrée 2024 »

Sabrina SINAGAGLIA-AMADIO demande pourquoi les néo-entrants en L1 ne sont pas concernés et pourquoi l'université n'exonère pas totalement ces frais.

La Présidente répond qu'elle applique la réglementation.

Nicolas OGET explique que le choix de cibler les M1 permet d'accueillir des étudiants plus matures, car accueillir des étudiants extracommunautaires post-bac s'avère complexe.

Célia LEJAL exprime son accord avec les propos précédemment tenus. L'exonération devrait concerner tous les étudiants assujettis à ces frais considérés comme profondément injustes, voire racistes. Chaque année, l'UNEF effectue des recours gracieux pour demander l'exonération de ces frais. L'application des règles d'exonération présente des incohérences, comme l'illustre le cas d'une étudiante libanaise en M2 de biologie cellulaire qui s'est vu refuser une exonération alors que son pays figure sur la liste des bénéficiaires. Au-delà de la prolongation à l'année 2025 et suivantes, il est nécessaire d'élargir le dispositif et de rejoindre les 42 universités qui n'appliquent pas ces frais différenciés.

La Présidente qualifie d'irresponsable cette position. Sans vouloir relancer le débat, elle rappelle qu'il s'agit d'une proposition technique visant à prolonger l'élargissement des dispositions d'exonération déjà pratiquées, ce qui constitue déjà une avancée dans la direction souhaitée. Elle propose ensuite de mettre la délibération au vote, tout en invitant les participants à s'exprimer pour justifier leur position si nécessaire.

Ethan POIFOULOT justifie leur vote favorable de Fédélor à la prolongation des modalités d'exonération des droits d'inscription différenciés pour la rentrée 2025 et au-delà. Néanmoins, leur opposition de principe aux frais d'inscription différenciés est rappelée.

Harouna SOULEY ALI précise que les premières années d'IUT sont aussi soumises à ces frais. Il vote favorablement mais rappelle son opposition.

La Présidente apporte une clarification technique sur les conventions des IUT. Les exonérations réglementaires s'appliquent uniquement aux conventions établies directement entre établissements. Or, les conventions de la DIUT (association des IUT) avec des partenaires étrangers ne relèvent pas automatiquement du cadre d'exonération réglementaire, d'où la nécessité de les intégrer dans le dispositif particulier de l'université.

*Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la prolongation des modalités d'exonération des droits d'inscription différenciés (DIEEC) rentrée 2025 et ultérieures*

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**19. Cadre des dépenses liées aux recette des DIEEC**

*Le point est reporté.*

**20. Demande de modification d'intitulé du DU « Éthique des affaires et protection des intérêts » en DU « Compliance et gestion du risque pénal économique et financier »**

*Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la demande de modification d'intitulé du DU « Éthique des affaires et protection des intérêts » en DU « Compliance et gestion du risque pénal économique et financier »*

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**21. Demande de modification d'intitulé du DU « Médiation et autres modes alternatifs de règlement des différends » en DU « Médiation et autres MARD »**

*Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la demande de modification d'intitulé du DU « Médiation et autres modes alternatifs de règlement des différends » en DU « Médiation et autres MARD »*

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

## **22. Demande de modification d'intitulé du DU « Conseil et Education Sexuelle (CES) » en DU « Conseil et Education à la Vie Affective et Sexuelle (CEVAS) »**

*Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la demande de modification d'intitulé du DU « Conseil et Education Sexuelle (CES) » en DU « Conseil et Education à la Vie Affective et Sexuelle (CEVAS) »*

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

## **23. Demande d'ouverture en apprentissage – rentrée 2025**

*Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la demande d'ouverture en apprentissage – rentrée 2025.*

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

## **24. Modèles de conventions VAE**

*Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les modèles de conventions VAE*

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

## Affaires Financières & Comptables

### 25. Versement du prix littéraire « Frontières – LEONORA MIANO » pour l'édition 2025

*Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le Versement du prix littéraire « Frontières – LEONORA MIANO » pour l'édition 2025.*

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

## Recherche & Valorisation

### 26. Répartition des contrats doctoraux LPR et handicap 2025

---

*Avis sur la répartition des contrats doctoraux LPR et handicap 2025*


---

Année	Nb CD LPR <i>Notification ministère</i>	Nb CD LPR attribués	CD handicap	CLCS	LLECT	SJPEG	Politique scientifique
2021	6	6	2	1	1	1	<i>1 CD numérique Metz (LCOMS - Loria)</i>
2022	7	9	2	2	2	1	<i>1 Calbinotox 1 LEM3 avec UIR</i>
2023	6	4	1	1	1	1	<i>A priori pour des projets de recherche en lien avec MSH</i>
2024	12	12	2	2	2	2	<i>1 CD entrepreneur (ERPI) 2 CD INSPIRE (1 Nancy Biose – 1 Metz SLTC) 1 CD CRAN (Neurosciences)</i>
2025	<b>6</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<i>1 CD Stratégie Territoriale IA Nord Lorraine sur un des 3 axes ENACT et ne faisant pas partie de la « liste des 18 »</i>

---

L'établissement ne recevra pas de contrats doctoraux supplémentaires via la LPR en 2026. Pour 2025, la proposition maintient l'engagement sur deux contrats doctoraux handicap, poursuit l'affectation aux pôles SHS et affecte un contrat doctoral à la stratégie territoriale Lorraine-Nord.

*Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la répartition des contrats doctoraux LPR et handicap 2025.*

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Le prochain Conseil d'administration se tiendra le 1<sup>er</sup> juillet 2025 à Nancy, dans la salle habituelle. Suite aux élections étudiantes, les conseils ont été renouvelés et recomposés. Par conséquent, un changement de vice-présidente étudiante interviendra prochainement. Le vice-président étudiant à date est remercié pour sa précieuse contribution.

*La séance est levée.*